

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

TARIFS À COMPTER DU 26 SEPTEMBRE 2024

Libellés	Types d'interventions	Capacités en Équivalent Habitant	Montants redevances (non soumis à TVA)
REDEVANCES INSTALLATIONS NEUVES OU RÉHABILITÉES	Contrôle de conception et d'implantation	< 20 EH	200 €
		> 20 EH	400 €
	Contrôle de bonne exécution de travaux	< 20 EH	100 €
		> 20 EH	200 €
REDEVANCES INSTALLATIONS EXISTANTES	Vérification de bon fonctionnement et d'entretien (tous les 10 ans)	< 20 EH	120 € payables annuellement 12 € par an
	Contrôle en cas de vente immobilière	< 20 EH	150 €
CONTRE-VISITE	Contre-visite ou visite supplémentaire dans le cadre des ventes immobilières	-	150 €
PRESTATIONS TECHNIQUES	Utilisation d'un générateur de fumée artificielle (détection des dysfonctionnements)	-	80 € de l'heure
AIDE TECHNIQUE AUX COMMUNES	Visite technique spécifique et/ou formation agents communaux	-	100 €
	Etudes diverses	-	250 € / demi-journée
PÉNALITÉS	Absence de mise aux normes dans les délais impartis	-	Redevance majorée de 400%, soit 600 €
	Refus de contrôle ou absence de réponse	-	Redevance majorée de 200%, soit 360 €

Références : Délibérations du comité syndical n°2024-09-12 du 26 septembre 2024, n° 2021-3-11 et n° 2021-03-12 du 02 décembre 2021.

